



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 12 mai 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F**DATES ET LIEUX DES CENTRES**

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS, **Annulé**
PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapporter tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, etc.)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présenter 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non-utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

17/05/ 2025

MONTMORENCY FC 1

Footclub du 05/05/25

U13F-poule C

Journée 6, match 30119538 du 17/05/25 reçoit JOUY le MOUTIERFC1

Nouvel horaire : 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine



**APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE****ARGENTEUIL RC 1****U11F-poule B**

Journée 6, match 30119144 reçoit DEUIL-ENGHIEN FC 1

1^{er} appel le 14/04/25

2^{ème} appel le 12/05/25

FORFAITS AVISES**ST BRICE FC 2****U13F-poule C****Mail du 13/05/25**

Journée 6, match 30119540 se déplaçait ST OUEN L'AUMONE AS 1

2^{ème} forfait

FORFAITS**AMENDES****CHALLENGE U11F**

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :

ERMONT AMS 1
CERGY-PONTOISE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1
GONESSE RC 1
ENTENTE ESSG/SOISY 2
MERY MERIEL FC 1

